

COMMENT AMÉLIORER LE RÉGIME DE PENSIONS DU CANADA ET LE RÉGIME DE RENTES DU QUÉBEC

Présentation de

Ruth Rose

Département de sciences économiques

Université du Québec à Montréal

Colloque: Observatoire de la retraite
L'amélioration du Régime de rentes du Québec et la
sécurité financière à la retraite
le 4 novembre 2015, Montréal

Plan de la présentation

- Le contexte politique
- Les propositions à analyser
- Remplacement du salaire
- Maximum des gains assurables (MGA)
- Exemption de base
- Entrée en vigueur - capitalisation
- Taille de la réserve
- Le Supplément au revenu garanti (SRG) et les faibles salariés
- L'âge de la retraite
- Quelques conclusions
- Quelques principes suggérés
- Option contributions volontaires
- Et les femmes ?
- Quelques références

Le contexte politique

- Provinces quasi-unanimes pour améliorer RPC: 10-10-10?
- Refus du gouvernement Harper - contributions volontaires?
- Ontario envisage de créer le RRPO
- Élection des Libéraux
- Position des Libéraux?
 - Rencontrer les provinces
 - 50% pour les salaires entre \$30,000 et \$80,000 par année à 65 ans
 - + Contributions volontaires
- Ontario retirera-t-il le RRPO?

Les propositions à analyser

	Taux de remplacement	Max gains assurables (MGA) - 2015	Exemption pour cotisations	Entrée en vigueur	Taux de cotisation
RPC/RRQ actuel	25 %	53 600 \$	3 500 \$	10 ans	9,9-10,8%
CTC-FTQ ^(a)	50 %	70 000 \$	7 000 \$	40-47 ans	+6,0-5,5%
RRPO - Ontario ^(b)	40%-15%	90 000 \$	3 500 \$?	40-47 ans	+ 3,8%
10-10-10	35 %	63 600 \$	3 500 \$	10 ans	+2,2
Wolfson ^(c)	25%-40%	107 200 \$	26 800 \$	20 ans	+3.1-8.3%
Parti libéral C. ^(c)	25%-50%	80 000 \$	30 000 \$	40-47 ans	?

a) La FTQ propose d'accroître le MGA à 70 000\$ et l'exemption de base à 7 000\$. Le CTC n'a pas de propositions à cet égard. Le taux de cotisation de 5,5% s'appliquerait aux gains entre 53 600\$ et 70 000\$

b) Les gains entre le MGA actuel et 90 000\$ seraient couverts à hauteur de 15% seulement. Exclusion des entreprises ayant un RCR comparable - à discuter.

c) Dans ces deux cas, il n'y aura ni cotisation ni prestation additionnelle pour le montant exempté. Wolfson: on paierait 13,0% (3,1% de plus) sur le salaire entre 50% et 100% SIM et 8,3% sur la partie du salaire supérieure au SIM.

Remplacement du salaire (\$ 2015)

	RRQ/RPC actuel	CTC-FTQ	RRPO	10-10-10	Wolfson	Parti libéral
Taux de remplacement	25 % (23,8%)	50% (47,7%)	40%(38,1%) 15% haut	35% (33,4%)	40%, 25% bas salaires	50%, 25% bas salaires
<u>Rente maximum</u>						
50% SIM	6 390 \$	12 780 \$	10 224 \$	8 946 \$	6 390 \$	6 390 \$
100% SIM	12 780 \$	25 560 \$	20 448 \$	17 892 \$	16 614 \$	18 407 \$
70 000\$	12 780 \$	33 380 \$	22 794 \$	21 230 \$	22 870 \$	26 228 \$
Date rente max	2015	2056-63	2056-63	2026	2036	2056-63

Revenu public maximum

50% SIM	18 502 \$	21 700 \$	20 426 \$	19 787 \$	18 502 \$	18 502 \$
100% SIM	21 700 \$	32 325 \$	27 213 \$	24 657 \$	23 621 \$	25 172 \$
70 000\$	19 545 \$	40 145 \$	29 559 \$	27 995 \$	29 635 \$	32 993 \$

Hypothèses: Salaire industriel moyen (SIM) 2015 = MGA RRQ/RPC = 53 600\$

Les rentes sont basées sur le MGA des 5 dernières années (25% signifie 23,8%)

Actuellement, pour personnes gagnant 70 000\$, le SRG = 0\$

Remplacement du salaire (\$ 2015)

	RRQ/RPC actuel	CTC-FTQ	RRPO	10-10-10	Wolfson	Parti libéral
Taux de remplacement	25 % (23,8%)	50% (47,6%)	40%(38,1%) 15% haut	35% (33,4%)	40%, 25% bas salaires	50%, 25% bas salaires
Revenu public maximum en % du salaire d'avant la retraite						
50% SIM	69 %	81 %	76 %	74 %	69 %	69 %
100% SIM	40 %	60 %	51 %	46 %	44 %	47 %
70 000\$	28 %	57 %	42 %	40 %	42 %	47 %

Maximum des gains assurables (MGA)

- Actuellement, les personnes dont les **gains de carrière moyens = MGA** reçoivent moins que la rente maximum parce que les années avec des gains supérieurs ne contrebalancent pas les années avec gains inférieurs.
- Hausser le MGA permet un meilleur taux de remplacement pour les salariés de la classe moyenne.
- Hausser le MGA profiterait davantage aux hommes qu'aux femmes.

Options proposées: 63 600 \$, 70 000 \$, 80 000 \$, 90 000 \$, 107 200 \$

En 2012, 13% des contribuables québécois avaient des revenus supérieurs à 70 000 \$, 5% plus de 100 000 \$.

Exemption de base

- L'exemption a pour effet que les faibles salariés et leurs employeurs paient un taux de cotisation réel moindre, sans affecter la prestation.
- L'exemption au RPC/RRQ est gelée à 3 500\$ depuis 1998.
- La FTQ propose 7 000\$, mais sans indexation.
- Wolfson: pour nouvelle tranche du RPC, exemption de 50% SIM: ni cotisation (économies pendant la vie active) ni prestation; remplacement du revenu antérieur déjà > 70%. Pour compenser l'espérance de vie moindre, il propose un «tilt»: taux de remplacement de 35% pour salaires inférieurs à 50% SIM (diminuant pour revenus supérieurs).
- Les Libéraux proposent exemption de 30 000\$; même logique que Wolfson?

Entrée en vigueur - capitalisation

- Loi de 1997 exige pleine capitalisation pour améliorations au RPC
- Pleine capitalisation (CTC, RRPO) retarde amélioration des prestations, crée bassin énorme d'épargne
- RPC/RRQ sont entrés en vigueur en 10 ans:
 - Permettre aux personnes déjà âgées d'en bénéficier
 - Taux de cotisation fixé trop bas afin d'éviter un cumul du capital trop important à la Caisse de dépôt et de placement du Québec
- **Équité intergénérationnelle:** jeunes d'aujourd'hui doivent payer coût des prestations des générations antérieures de toute façon. Ne devraient-ils pas bénéficier de solidarité intergénérationnelle plus tard aussi?
- Coût normal d'un remplacement de 25% = 5,2 à 6,0%
- Taux actuel du RPC = 9,9 %, du RRQ = 10,8% en 2017
- Depuis 1997, les gens paient plus que le plein coût.
- Derniers «babyboomers» ont 65 ans en 2025 - ils auraient payé plus de 6% pendant 27 ans (sur 47).

Taille de la réserve

- Réserve RRQ actuelle: 3,4 à 3,6 fois prestations
- Réserve RPC actuelle: 4,7 (2013) à 5,3 (2023-2031)
- Pleine capitalisation d'une nouvelle tranche implique une réserve de l'ordre de 20 fois les prestations.

Que faire avec un bassin d'argent aussi important? Mais, il y aura moins d'argent dans le secteur privé.

Va-t-on contribuer aux bulles boursières et l'instabilité des marchés financiers?

Ce n'est pas parce qu'on épargne que l'argent sera là quand on en a besoin: crises financières; taux de rendement imprévisible.

Le SRG et les faibles salariés

- Le Supplément au revenu garanti (SRG) (avec la PSV) assure un revenu minimum à la retraite
- Il y a un montant additionnel pour les immigrants qui ne reçoivent pas le plein montant de la PSV.
- Le SRG est récupéré à un taux de 75% ou 50% des revenus autres que la PSV - C'est ce qui rend difficile de s'éloigner du minimum et crée la pauvreté chez la classe moyenne.
- Le SRG est indexé au coût de la vie (et pas au SIM), mais il a été haussé de temps en temps.
- Pour une personne vivant en couple, le SRG est moindre que pour une personne seule. Il est récupéré chez les deux conjoints en fonction du revenu de chacun.
- Les Allocations de conjoint et de survivant servent de revenu minimum garanti chez certaines personnes de 60 à 64 ans.

L'âge de la retraite

- Âge normal de la retraite (PSV, SRG, RRQ) = 65 ans
- Retraite anticipée RRQ/RPC à 60 ans avec réduction de 7,2% par année (moins pour les faibles salariés au RRQ)
- Avant 2014 - réduction de 6% par année.
- Au Québec, en 2014, 63% des femmes et 57% des hommes demandaient leur rente à 60 ans. 14% des femmes et 17% des hommes à 65 ans ou plus tard. Ailleurs au Canada, retraite moins hâtive.
- On peut améliorer la rente en retournant au travail.
- Harper: âge pour PSV et SRG augmentera de 65 à 67 ans à partir de 2023. Trudeau annulerait cette mesure.
- On peut réduire le coût du RRQ/RPC-II en haussant l'âge pour le recevoir.

Quelques conclusions

- Proposition FTQ: la plus généreuse à tous les niveaux, mais coûte le plus cher.
- 10-10-10: coûte le moins cher et améliore les revenus à tous les niveaux mais est-ce assez pour la classe moyenne? Au SIM, le taux de remplacement = 46%. Avantage d'entrer en vigueur rapidement.
- RRPO: Donne plus que 10-10-10 au SIM mais pas beaucoup en haut du SIM - solutions individuelles nécessaires.
- Wolfson et Parti libéral: L'exemption si importante fait que les faibles salariés ne gagnent rien et la classe moyenne pas beaucoup. «Tilt» de Wolfson aiderait faibles salariés mais pas les gens au SIM et plus élevé.

Conclusion: Il y a encore du travail à faire pour trouver la bonne solution.

Quelques principes suggérés

- «Libérer» salariés au SIM du SRG - 40% à 50% de remplacement.
- Augmentation du MGA: rente doit refléter les gains de carrière.
- Augmentation de l'exemption rend le régime plus progressif mais 50% du SIM est trop. Réindexer l'exemption.
- Pour les faibles salariés: solutions alternatives
 - augmenter PSV - coûteux - mais au moins l'indexer au SIM
 - augmenter SRG, mais la récupération à 50% réduit les effets de l'amélioration du RRQ/RPC.
 - «Tilt» de Wolfson: augmente la prestation sans cotisation parce que espérance de vie moindre.
- Accepter capitalisation partielle réduit le coût de toutes les options et permet d'aider les prochaines cohortes de retraités.
- Encourager le travail des aîné-e-s sans hausser âge de la retraite; natalité et immigration aussi importantes.

Option contributions volontaires

- Peut-être en supplément à un meilleur RRQ/RPC - mais pas à sa place.
- Faire gérer l'épargne individuelle par la Caisse de dépôt ou l'Office d'investissement du RPC serait plus efficace (frais plus faibles, meilleur rendement) que les institutions privées.
- Pourrait créer un système d'annuités qui fait mieux partager le risque de longévité.

Et les femmes ?

Les femmes sont plus dépendantes des régimes publics que les hommes et ont besoin d'un meilleur RRQ/RPC.

Ce sont elles - avec les immigrants récents et les personnes qui ont été prestataires de l'aide sociale (ex: invalides et handicapés) - qui ont besoin de mesures pour les moins nantis.

Trouver de meilleurs moyens de reconnaître le travail non rémunéré, socialement utile des femmes (enfants et proches malades). Exemples:

- Crédits (au lieu d'exclusion) dans le RRQ/RPC pour temps avec jeunes enfants.
- Complément à la PSV pour temps avec jeunes enfants et proches malades.

Quelques références

- FTQ - Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec, «Une retraite à l'abri des soucis». <http://ftq.qc.ca/une-retraite-a-labri-des-soucis/>
- Gouvernement d'Ontario: Ontario Retirement Pension Plan, Key Design Questions, December 2014.
- <http://www.cbc.ca/news/canada/toronto/kathleen-wynne-may-nix-provincial-pension-plan-if-trudeau-wins-1.3269089>
- Fédération canadienne de l'entreprise indépendante, «Épargne forcée - mise à jour 2013» Discussion de la proposition 10-10-10 et de son coût. Mai 2013, www.fcei.ca
- Presse canadienne, «Laisser les Canadiens gérer leurs retraites», *Le Droit*, 27 mai 2015, p. 45. - Proposition de cotisations volontaires du Parti conservateur.
- Michael Wolfson, «Not-So-Modest Options for Expanding the CPP/QPP», IRPP Study, No.41, July 2013. www.irpp.org
- Parti libéral du Canada, Policy Resolution 10. Pensions: Old Age Security and Canada Pension Plan, www.liberal.ca/policy-resolutions/10-pensions-age-security-canada-pension-plan/
- Régie des rentes du Québec, Régime de rentes du Québec, *Statistiques de l'année 2014*. mai 2015